

## Délibération 2023-135

### Environnement : Dotation composteurs

#### (annule et remplace toutes les délibérations antérieures sur cette thématique)

L'an deux mille vingt-trois, le vingt et un décembre à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Communautaire, régulièrement convoqués se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à la Salle Bernadou à Villemur sur Tarn, sous la présidence de M. Jean-Marc DUMOULIN, Président, sur convocation qui leur a été adressée, conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le quatorze décembre 2023.

#### Participants

Bessières	M. BERINGUIER Bernard, M. DARENGOSSE Ludovic, M. HAMDANI Aäli, Mme LAVAL Carole, M. MAUREL Cédric, Mme RIVIERE Christel
Bondigoux	M. ROUX Didier
Buzet sur Tarn	
La Magdelaine sur Tarn	M. ANTONY Maxime, Mme GAYRAUD Isabelle
Layrac sur Tarn	M. ASTRUC Thierry
Le Born	M. SABATIER Robert
Mirepoix sur Tarn	Mme BLANCHARD ESSNER Sonia, M. RICHARD Jean-Louis
Villematier	M. JILIBERT Jean-Michel
Villemur sur Tarn	M. CHEVALLIER Georges, Mme DELTORT Florence, M. DUMOULIN Jean-Marc, Mme FOLLEROT Danielle, Mme PREGNO Agnès, M. REGIS Daniel, M. SANTOUL Michel

#### Conseillers ayant donné pouvoir

Mme MONCERET Mylène a donné pouvoir à M. DARENGOSSE Ludovic  
Mme SAUNIER Karine a donné pouvoir à M. JILIBERT Jean-Michel  
Mme DUQUENOY Aurore a donné pouvoir à M. Jean Marc DUMOULIN  
M. MICHELOT Jean Michel a donné pouvoir à M. CHEVALLIER Georges

#### Conseillers absents

M. BRAGAGNOLO Patrice

#### Non-participation au vote

M. ASSIE Julien, M. BONNASSIES Patrick, Mme CHARLES Ghislaine, Mme GUERRERO Katia, M. JOVIADO Gilles

#### Secrétaire de séance

Mme Florence DELTORT

La Communauté de Communes met à disposition de ces administrés des composteurs individuels depuis 2014.

Le prix d'achat d'un composteur individuel en 2023 est de 44.13€ H.T. pièce.

Afin de valider l'engagement des administrés dans le compostage à domicile il sera demandé à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 une participation. Le montant de cette participation est fixé à 12€.

De plus, il est proposé de fixer le nombre maximum de composteurs fourni par foyer à 2.

Cette délibération annule et remplace toutes les délibérations précédentes prises sur cette thématique.

### **Décision**

Entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, le quorum étant vérifié, le Conseil Communautaire, à l'unanimité décide :

- **D'approuver** les modalités d'attribution des composteurs individuels aux conditions listées supra ;
- **De mandater** Monsieur le Président pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives et contractuelles afférentes à la bonne exécution de la présente décision ;
- **De préciser** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa réception par le représentant de l'Etat.

### **Résultats du vote**

Votants – 25 | Pour – 25 | Contre – 00 | Abstention – 00 | NPV – 05

Ainsi fait et délibéré à Salle Bernadou à Villemur sur Tarn, les jours, mois et an que dessus.

La Secrétaire de Séance,  
Mme. Florence DELTORT

Pour extrait conforme,  
Le Président,  
M. Jean-Marc DUMOULIN



Certifié exécutoire,  
Les formalités de publicité ayant été effectuées,

Le **29 DEC. 2023**